



PRÉ NATIONALE MASCULINE PNM	Rencontre N° 101073	Date 18/12/22	Heure 15:30	Lieu OZOIR-LA-FERRIERE	
	Poule A	1 ^{er} arbitre MAZARIN M.	2 ^e arbitre FARINEAUX S.	3 ^e arbitre	

Équipe A IE - CTC OZOIR VAL D'EUROPE - 2

N° informatique I D F 0 0 7 7 0 8 6 Couleur : ORANGE

Temps morts 5 Fautes d'équipes

MT1 5 QT1 XXXX QT2 XXXX

MT2 6 P |||| QT3 XXXX QT4 XXXX

LICENCES surclassés	Noms des joueurs NOM en majuscules, Prénom	N°	en jeu	Fautes					
				1	2	3	4	5	
OCASTCTC	VT990020 LAVERGNE A.	4	<input checked="" type="checkbox"/>	U ₂	P				
OCASTCTC	VT009090 DIAW A.	5	<input checked="" type="checkbox"/>	P	F	F	F	F	
1C	VT920221 N'DEBI M.	6	<input checked="" type="checkbox"/>	P ₂	F	F	F	F	
OCASTCTC	VT005630 VITA MRADABI M'ISA J.	7	<input checked="" type="checkbox"/>	F	F	F	F	F	
	VT000211 CRAVIC Q.	8	<input checked="" type="checkbox"/>	P	P ₂	P ₂	T ₁		
OCASTCTC	JN009284 MENDES A.	9	<input checked="" type="checkbox"/>	P	P ₂	P ₂	F	F	
	VT903511 RUSCONI J. (CAP)	10	<input checked="" type="checkbox"/>	P	P ₂	P ₁			
OCASTCTC	VT942942 RISTIC A.	11	<input checked="" type="checkbox"/>	P ₂	P	T ₂			
OCASTCTC	VT039263 TACKAMOUD DE LA CR... B.	12	<input checked="" type="checkbox"/>	P	P ₂	T ₁	D ₂		
OCASTCTC	VT022349 MORAND J.	14	<input checked="" type="checkbox"/>	T ₁					
	VT782216	Entraîneur Principal: RAKOTONDRAÏMBE C.							
		1 ^{er} Entraîneur adjoint :							

MARQUE COURANTE

A		B		A		B		A		B	
12	2	1		12	41	●	9	81	81		
	3	3	(9)		43	43	8	82	82		
12	4	4		6	(44)	44		83	83	(9)	
10	●	5			45	45	0	84	●	22	
10	●	6	(8)	8	46	46		85	85		
12	8	8	95		47	47	8	86	86	14	
	9	9		(14)	49	(49)	9	87	87		
5	10	10	8		50	50		88	88	22	
	11	11			51	51	21	89	●	22	
6	12	12	95		52	52		90	90		
	13	13			53	53	35	91	91		
	14	14	9		54	●	21	92	92	(22)	
(12)	15	●	95		55	●	21	93	93		
	16	●	8	(8)	56	56		94	94	14	
12	(17)	●	8		57	57	35	95	95		
	18	18			58	58		96	96	35	
	19	19	35	(4)	59	59		97	97		
(7)	20	20			60	60	(9)	98	98	(9)	
	21	21	21	8	61	●	9	99	99	35	
	22	22		14	●	●	35	100	100		
(8)	23	(23)	0	14	●	63		101	101		
	24	24			64	64		102	102		
7	25	25	35		65	65	(9)	103	103		
7	●	26			66	●	9	104	(104)	(9)	
	27	27	0		67	●	9	105	105		
11	28	28			68	68		106	106		
4	●	29	35		69	69	9	107	107		
	30	30			70	●	9	108	108		
9	31	31			71	●	9	109	109		
	32	32	(7)		72	●	9	110	110		
	33	33			73	●	9	111	111		
(11)	34	34	7		74	74		112	112		
	35	35			75	(75)	0	113	113		
8	36	36	0		76	76		114	114		
	37	37			77	77	14	115	115		
11	38	38	14		78	78		116	116		
	39	39			79	79	0	117	117		
12	40	40	14		80	●	14	118	118		
								119	119		
								120	120		

Équipe B PARIS ACADEMIE RESPECT INTEGRITE SPORT - 1

N° informatique I D F 0 0 7 5 1 0 6 Couleur : BLEU

Temps morts 5 Fautes d'équipes

MT1 5 QT1 XXXX QT2 XXXX

MT2 4 P |||| QT3 XXXX QT4 XXXX

LICENCES surclassés	Noms des joueurs NOM en majuscules, Prénom	N°	en jeu	Fautes					
				1	2	3	4	5	
	VT028452 BERTHELOT D.	0	<input checked="" type="checkbox"/>						
	VT986925 EYONIL.	7	<input checked="" type="checkbox"/>	P	D ₂				
	VT800761 DIARRA M. (CAP)	8	<input checked="" type="checkbox"/>	P ₁	D				
1C	VT006090 DIAWARA D.	9	<input checked="" type="checkbox"/>	P					
	VT022725 DOUMBIA B.	10	<input checked="" type="checkbox"/>	P	D				
	VT980029 BUCCIR.	14	<input checked="" type="checkbox"/>	P	P ₁	P	P ₂		
	JN917133 DARBY D.	21	<input checked="" type="checkbox"/>	P	P ₂	F	F	F	
	VT952696 SARDIN J.	22	<input checked="" type="checkbox"/>	P ₂					
1C	JN015717 KOFFO T.	35	<input checked="" type="checkbox"/>						
1C	N VT041711 MENSAH K.	95	<input checked="" type="checkbox"/>	P ₂	P	F	F	F	
	VT954862	Entraîneur Principal: LENGI ZOLA B.							
		1 ^{er} Entraîneur adjoint :							

RÉSULTATS :				RÉSULTAT FINAL :			
QT1 A	17	B	23	QT2 A	12	B	26
QT3 A	15	B	26	QT4 A	19	B	29
Prolongations A		B		Équipe A	63	Équipe B	104
				Équipe gagnante	PARIS ACADEMIE RESPECT INTEGRITE SPORT - 1		
				Fin de rencontre:	17:28		

Signature du marqueur	Signature de l'aide marqueur	Signature du chronométrateur	Signature du chronométrateur des tirs	Signature du 3 ^e arbitre	Signature du 2 ^e arbitre	Signature du 1 ^{er} arbitre	Signature du capitaine ou de l'entraîneur (en cas de réclamation)
CLÉ OK		CLÉ OK			CLÉ OK	CLÉ OK	

RÉSERVES/OBSERVATIONS :	SIGNATURES	
	1 ^{er} Arb.	
	2 ^e Arb.	
	3 ^e Arb.	
	* Cap. A ou entraîneur * Cap. B ou entraîneur	

FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES					Signature des Cap. uniquement en cas de FD avec rapport.	
NOM	N° Licence	Équipe	Nature *		SIGNATURES	
RISTIC A.	VT942942	A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport	1 ^{er} Arb.
Motif LE JOUEUR A LANCE LE BALLON SUR B9 APRES AVOIR COMMIS UNE FAUTE PERSONNELLE						
TACKAMOUD DE LA CROIX B.	VT039263	A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport	2 ^e Arb.
Motif LE JOUEUR A LANCE LE BALLON SUR B9 APRES AVOIR COMMIS UNE FAUTE PERSONNELLE						
TACKAMOUD DE LA CROIX B.	VT039263	A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport	3 ^e Arb.
Motif APRES AVOIR JETE LE BALLON SUR LE JOUEUR B9, LE JOUEUR A12 S EST AVANCE VERS LUI EN LE POUSSANT						
EYONI L.	VT986925	A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport	* Cap. A ou entraîneur
Motif SUR L ALTERCATION AVEC A12, LE JOUEUR B7 EST SORTI DU BANC EN MENACANT DE MORT AVEC LA PAROLE "TOUTES MORT JE VAIS TE TUER" IL A FAIT LE GESTE D'EGORGEMENT						

RÉCLAMATIONS :	Reçu Chèque Numéro : []	
	sur Banque :	
	de €.	
	SIGNATURES	
	1 ^{er} Arb.	
2 ^e Arb.		
3 ^e Arb.		
* Cap. A ou entraîneur		
* Cap. B ou entraîneur		

INCIDENTS				
ayant eu lieu avant la rencontre et qui feront pendant la rencontre et qui feront après l'objet d'un rapport			Motif	
Signature 1 ^{er} arbitre	Signature 2 ^e arbitre	Signature 3 ^e arbitre	Signature * Cap. A ou entraîneur	Signature * Cap. B ou entraîneur

OFFICIELS, RESPONSABLES DE L'ORGANISATION ET DÉLÉGUÉS AUX OFFICIELS				
	NOMS	ADRESSES	N° Licences	Groupements Sportifs
1 ^{er} arbitre	MAZARIN M.		VT870106	US METRO TRANSPOR...
2 ^e arbitre	FARINEAUX S.		VT016822	PLAISIR BASKET CLUB
3 ^e arbitre				
Marqueur	LOPES DA SILVA B.		VT831901	AS CORBEIL ESSONNES
Aide marqueur				
Chronométrateur	BIABIANY N.		VT711148	BASKET CLUB ETAMPOIS
Chronométrateur des tirs				
Délégué de club	DESMAZIERES S.		VT715409	OZOIR BASKET CLUB 77
Délégué aux officiels				
Délégué médical				
Commissaire				

* Rayer la (les) mention(s) inutile(s)



LIGUE RÉGIONALE DE BASKETBALL

COMMISSION RÉGIONALE DE DISCIPLINE

FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT(S)

RAPPORT

Nom de l'auteur du rapport:

Fonction :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1° Arbitre | <input type="checkbox"/> 2° Arbitre | <input type="checkbox"/> 3° Arbitre |
| <input type="checkbox"/> Marqueur | <input type="checkbox"/> Chronométrateur | <input type="checkbox"/> Chronométrateur des tirs |
| <input type="checkbox"/> Aide-marqueur | <input type="checkbox"/> Responsable de l'organisation | |
| <input type="checkbox"/> Délégué Fédéral | <input type="checkbox"/> Commissaire | <input type="checkbox"/> Observateur |
| <input type="checkbox"/> Capitaine A | <input type="checkbox"/> Capitaine B | |
| <input type="checkbox"/> Entraîneur A | <input type="checkbox"/> Entraîneur B | |

RENCONTRE

Division : **PMM**

Date : **18-12-2022** Lieu : **GYMNASSE ANDRÉ BOULLOCHE**

N° rencontre : **101073**

Equipe A : **IE - CTC OZFOIR VAL D'EUROPE-2**

Equipe B : **PARIS ACADEMIE RESPECT**

IDENTIFICATION DE(S) PERSONNE(S) DISQUALIFIÉE(S)

NOM :	Prénom :	Club :	N° de licence :
NOM :	Prénom :	Club :	N° de licence :
NOM :	Prénom :	Club :	N° de licence :
NOM :	Prénom :	Club :	N° de licence :

Décrire succinctement le ou les motifs de la (des) faute(s) disqualifiante(s) avec rapport(s). La description précise et détaillée des faits ayant motivé la disqualification avec rapport du (des) joueur(s)/entraîneur(s) doit figurer au verso de cet imprimé ;

Je n'ai pas le nom des joueurs, néanmoins, sur la feuille, ils agite de :
- A12 : motif => il a bousculé un joueur au sol.
- B7 : motif => il a proféré des menaces à l'encontre d'un joueur.

LA FEUILLE DE MARQUE

- La feuille de marque a été renseignée par l'arbitre au verso au paragraphe faute disqualifiante avec rapport :

Oui Non

Si non, pourquoi ?

- Est-ce, AVANT ou APRÈS la signature de la feuille de marque par l'arbitre ?

Avant Après

- L'aide arbitre, les officiels de table de marque, le responsable de l'organisation, ont remis leurs rapports à l'arbitre :

Oui Non

Si non, pourquoi ? **J'ATTENDS LEUR RAPPORT**

- Les capitaines et entraîneurs de chaque équipe, ont contresigné la feuille de marque et ont été invités à fournir un rapport dans les 24 heures :

Oui Non

Si non, pourquoi ?

Fait à : **PARIS**

Signature :

Le : **20-12-2022**

Rapport à remettre à l'arbitre qui l'adressera au plus tard 72 heures après la rencontre par tout moyen :

Championnats de Ligue et coupes ET championnats départementaux et coupes :

LIGUE ILE DE FRANCE DE BASKETBALL - Commission Régionale de Discipline (discipline@basketidf.com)

117, rue du Château des Rentiers - BP 40188 - 75623 PARIS CEDEX 13 - Tel : 01.53.94.27.78



LIGUE RÉGIONALE DE BASKETBALL

COMMISSION RÉGIONALE DE DISCIPLINE

FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT(S)

Décrire **précisément** l'ensemble des attitudes, des paroles et des actes qui vous ont amenés à disqualifier le(s) joueur(s) / entraîneur(s) concernés.

Après avoir commis une faute sur B9, A12 a lancé le ballon sur B9, qui se trouvait au sol; A12 a pris une FT₁. Ensuite, alors que B9 voulait se relever, A12 s'est avancé vers lui et l'a bousculé. Ce geste lui a valu une D₂ avec ce rapport.

Par la suite, les joueurs de banc sont rentrés sur le terrain. Aucun coup n'a été donné. Néanmoins, B7 a écopé d'une D₂ avec rapport. Je n'ai pas vu ses agissements, car je gérais les autres joueurs. Cependant, mon collègue m'a relaté ses gestes et paroles.

Je tiens à dire que la déléguée de club, notée sur la feuille, a joué un rôle primordial dans les faits.

Alors que nous, les arbitres et les OJM, nous entretenions pour savoir la réparation à donner, elle venait incessamment polluer la conversation pour protéger son équipe. Elle rapportait, également, au coach, tout ce qu'il se disait.

De plus, à la fin du match, alors que nous discussions avec le président de Paris, elle a posé son téléphone portable sur la table. Sans qu'on ne le sache, elle enregistrerait ce qu'on se disait. D'ailleurs, elle nous faisait répéter des choses; juste pour nous enregistrer.



LIGUE RÉGIONALE DE BASKETBALL

COMMISSION RÉGIONALE DE DISCIPLINE

FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT(S)

RAPPORT

Nom de l'auteur du rapport: **LOPES DA SILVA Betty**
Fonction: **MARQUEUR**

1° Arbitre 2° Arbitre 3° Arbitre
 Marqueur Chronométrateur Chronométrateur des tirs
 Aide-marqueur Responsable de l'organisation
 Délégué Fédéral Commissaire Observateur
 Capitaine A Capitaine B
 Entraîneur A Entraîneur B

RENCONTRE

Division: **PRÉ NATIONALE MASCULINE PNM**
Date: **18/12/2022** Lieu: **OZOIR-LA-FERMIÈRE**
N° rencontre: **101073**
Equipe A: **IE-CTC OZOIR VALD'EUROPE - 2**
Equipe B: **PARIS ACADEMIE RESPECT INTEGRITE SPORT - 1**

IDENTIFICATION DE(S) PERSONNE(S) DISQUALIFIÉE(S)

NOM: TACKATOU DE LACROIX	Prénom: BAPTISTE	Club: OZOIR	N° de licence: V7039263
NOM: EYON	Prénom: LAMINE	Club: PARIS	N° de licence: V7586925
NOM: _____	Prénom: _____	Club: _____	N° de licence: _____

Décrire succinctement le ou les motifs de la (des) faute(s) disqualifiante(s) avec rapport(s). La description précise et détaillée des faits ayant motivé la disqualification avec rapport du (des) joueur(s)/entraîneur(s) doit figurer au verso de cet imprimé :

Le joueur A12 TACKATOU DE LACROIX Baptiste, de l'équipe d'Ozoir, est à l'origine de l'incident. Suite à un coup de sifflet de l'arbitre, le joueur A12 a été sanctionné d'une faute personnelle (P2) puis celui-ci a réagit peu mécontentement en lançant le ballon "volontairement" sur le joueur B9 qui était à terre et après le coup de ballon celui-ci a infligé un coup de pied au joueur B9 qui était toujours à terre. Le joueur B7 est venu défendre son coéquipier B9 qui était à terre. Il a été disqualifié.

LA FEUILLE DE MARQUE

- La feuille de marque a été renseignée par l'arbitre au verso au paragraphe faute disqualifiante avec rapport : Oui Non

Si non, pourquoi ?

- Est-ce, AVANT ou APRÈS la signature de la feuille de marque par l'arbitre ? Avant Après

- L'aide arbitre, les officiels de table de marque, le responsable de l'organisation, ont remis leurs rapports à l'arbitre : Oui Non

Si non, pourquoi ? **à partir 18h après l'incident**

- Les capitaines et entraîneurs de chaque équipe, ont contresigné la feuille de marque et ont été invités à fournir un rapport dans les 24 heures : Oui Non

Si non, pourquoi ? **L'arbitre a bien répété à plusieurs reprises aux responsables de fournir leur rapport dans les 24 heures**

Fait à : **COMBELEZAINES** Le : **20/12/2022**
Signature :

Rapport à remettre à l'arbitre qui l'adressera au plus tard 72 heures après la rencontre par tout moyen :

Championnats de Ligue et coupes ET championnats départementaux et coupes :

LIGUE ILE DE FRANCE DE BASKETBALL - Commission Régionale de Discipline (discipline@basketidf.com)

117, rue du Château des Rentiers - BP 40188 - 75623 PARIS CEDEX 13 - Tel : 01.53.94.27.78



LIGUE RÉGIONALE DE BASKETBALL

COMMISSION RÉGIONALE DE DISCIPLINE

FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT(S)

Décrire **précisément** l'ensemble des attitudes, des paroles et des actes qui vous ont amenés à disqualifier le(s) joueur(s) /entraîneur(s) concernés.

La rencontre se déroulait correctement jusqu'à l'incident provoqué par le joueur A12.

Le match était fluide et correctement arbitré de mon point de vue. Bonne communication avec les deux arbitres. Bonne entente entre arbitres et officiers de table.

L'équipe B a décliné dès le début du match du basket propre mais l'équipe A s'en est revenue malgré un 0-10 au départ du match.

Au troisième quart temps, la rencontre a pu être autre traversée par des dégoûts.

Le joueur A12 qui a été sanctionné d'une faute personnelle (P₂) n'étant pas content donc il a volontairement lancé le ballon sur le joueur B3 qui était à terre suite à la faute qui a commis sur lui.

Celui-ci n'a pas pu se relever. Après cela il lui a infligé un coup de pied. L'arbitre l'a sanctionné d'une faute personnelle (P₂) pas pour le ballon il a eu une faute technique (T₁) et pour le coup de pied il a été disqualifié (D₂).

Suite à ce geste, cela a dégénéré.

En tant qu'officiel malheureusement je suis resté figé sur l'incident donc je n'ai pas pu voir qui n'a pas quitté la zone de banc de l'équipe A qui était la plus proche de moi. Joueur de ma part mon attention a été focalisée sur l'interaction entre le joueur A12 et le joueur B3 qui est resté à terre tout le long.

Le joueur B7 est venu défendre son coéquipier B3 qui était à terre.

Après c'était un fouillis pas possible.

Il faut noter que le coach de l'équipe B a eu une attitude qui a permis de maintenir son équipe il a réussi à calmer l'ensemble de son équipe.

Je tenais à dire que la déléguée de club est venue pour tenir son rôle mais elle a eu la communication avec les arbitres et les officiers de table. Ces arbitres nous posaient des questions à nous c'est elle qui répondait elle n'était pas distinguée des questions. Moi malheureusement je n'ai pu répondre à la question qui n'est pas sorti de la zone de banc et mon collègue a pu répondre peu certains joueurs. Trop d'informations, de cris...

La déléguée de club a enregistré la conversation en fin de match lors de la rédaction des différentes fautes commises et aussi d'arrêter l'ensemble de la conversation qui se disait. J'ai donc prévenu discrètement mes collègues que nous sommes enregistrés par la déléguée de club avec un appareil.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

COMMISSION FÉDÉRALE DE DISCIPLINE

FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT(S)

RAPPORT

Nom de l'auteur du rapport : **BIABIANY**

Fonction :

1° Arbitre 2° Arbitre 3° Arbitre

Marqueur Chronométrateur Chronométrateur des tirs

Aide-marqueur Responsable de l'organisation

Délégué Fédéral Commissaire Observateur

Capitaine A Capitaine B

Entraîneur A Entraîneur B

RENCONTRE

BETCLIC ELITE PROB ESPOIRS ELITE ESPOIRS PROB

NM1 NM2 NM3 Coupes et Trophées

LFB LF2 NF1 NF2 NF3

Autre compétition (préciser) : **PNP**

Date : **18/12/2022** Lieu : **OZOIR**

N° rencontre : **101073**

Equipe A : **CTC OZOIR** Equipe B : **PARIS ACADEMIE RESPECT**

Quart-temps : **3e** Temps de jeu : **2:52**

IDENTIFICATION DE(S) PERSONNE(S) DISQUALIFIÉE(S)

NOM : **A12** Prénom : Club : **OZOIR** N° de licence :

NOM : **B7** Prénom : Club : **PARIS ACADEMIE** N° de licence :

NOM : Prénom : Club : N° de licence :

NOM : Prénom : Club : N° de licence :

Décrire succinctement le ou les motifs de la (des) faute(s) disqualifiante(s) avec rapport(s). La description précise et détaillée des faits ayant motivé la disqualification avec rapport du (des) joueur(s)/entraîneur(s) doit figurer au verso de cet imprimé :

A12 : A frapper le joueur B9

B7 : Menaces sur joueur équipe A.

LA FEUILLE DE MARQUE

- La feuille de marque a été renseignée par l'arbitre au verso au paragraphe faute disqualifiante avec rapport : Oui Non

Si non, pourquoi ?

- Est-ce, AVANT ou APRÈS la signature de la feuille de marque par l'arbitre ? Avant Après

- L'aide arbitre, les officiels de table de marque, le responsable de l'organisation, ont remis leurs rapports à l'arbitre : Oui Non

Si non, pourquoi ? **DTN oui mais je ne sais pas pour l'organisateur.**

- Les capitaines et entraîneurs de chaque équipe, ont contresigné la feuille de marque et ont été invités à fournir un rapport dans les 24 heures : Oui Non

Si non, pourquoi ?

Fait à : **ETANDES** Le : **19/12/2022**

Signature : 

Rapport à remettre à l'arbitre qui l'adressera au plus tard 72 heures après la rencontre par tout moyen :

Championnats de France, Trophées et Coupe de France, Championnats Inter-Ligues :
FFBB - Commission Fédérale de Discipline (discipline@ffbb.com)
117, rue du Château des Rentiers - BP 403 - 75013 PARIS - Tel : 01.53.94.25.40

Championnats et Compétitions LNB :
LNB - Commission Juridique et Discipline (discipline@lnb.fr et hno@ffbb.com)
46/52 rue Albert 75640 Paris Cedex 13 - Tel : 01.84.79.67.70 Championnats de Ligue et Coupes : à la Ligue concernée

Championnats Départementaux et Coupes : à la Ligue concernée [article 2.3.1 c) du règlement disciplinaire général]



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

COMMISSION FÉDÉRALE DE DISCIPLINE

FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT(S)

Décrire **précisément** l'ensemble des attitudes, des paroles et des actes qui vous ont amenés à disqualifier le(s) joueur(s) /entraîneur(s) concernés.

Suite à un choc entre A12 et B9, ils ont fini au sol et A12 est venu sapper B9 toujours au sol.

Et ce qui concerne B7, je n'ai pas entendu personnellement les menaces faites sur le terrain à l'encontre d'un joueur de l'équipe A, mais l'arbitre l'a entendu.

Rapport du coach Cédric RAKOTONDRAINIBE, licence VT782216

En tant que responsable et coach de l'équipe A (CTC OVE), je vous écris le rapport suite aux incidents lors de la rencontre PNM n°101073 qui s'est déroulée à Ozoir le dimanche 18/12 à 15h30.

Les faits sont les suivants, un peu avant la fin du 3^e quart temps, sur un contact de démarquage le joueur de l'équipe A Baptiste Tackamoud (A12) pousse un joueur de l'équipe adverse (B9) qui tombe au sol. Une faute offensive est sifflée. A la suite Baptiste a lancé le ballon sur le joueur qui était au sol et s'est avancé vers lui en le poussant.

Suite à ça, je vois qu'une grande majorité du banc de PARIS était rentré sur le terrain. J'ai le premier réflexe de regarder la réaction de mon banc, 2 joueurs (A5 et A6) sortent de la zone banc pour rentrer sur le terrain. Et 2 joueurs (A7 et A9) sont restés dans la zone Banc, et un joueur (A14) sur la chaise de remplacement qui est resté assis.

Les 2 équipes ont regagné leur banc respectif pour se calmer, les arbitres se concertent entre eux et après avec les OTM. Mr Michel Mazarin appelle les 2 coachs pour qu'on trouve un terrain d'entente ou sinon on disqualifie les joueurs du banc rentrés sur le terrain, je l'interpelle pour lui dire qu'il ne peut pas y avoir d'arrangement puisqu'il y a eu intrusion des joueurs du banc, qu'il faut appliquer la règle et que c'est à eux d'en prendre la responsabilité. A mon grand étonnement, ils prennent la décision de disqualifier les 2 bancs dans leur totalité, je leur dis que 3 de mes joueurs n'ont pas quitté leur zone et de vérifier avec les caméras s'ils ne sont pas certains. Ils me répondent qu'ils n'ont pas le droit donc je parle avec Mr Stanislas Farineaux qui a la certitude qu'il a vu les 2 bancs entiers sur le terrain, ce à quoi je lui réponds que ce n'était pas possible puisque j'ai moi-même vérifié l'attitude de mon banc et que 3 de mes joueurs (A7, A9 sur le banc et A14 sur la chaise de remplacement) sont restés dans leur zone. Je me tourne vers les OTM pour demander ce qu'elles ont vu, mis à part les 2 joueurs qui étaient sur la chaise de remplacement A14 et B14, elles ne sont pas certaines des joueurs intrus.

Je suggère avec la responsable de salle d'arrêter le match au vu des tensions et l'atmosphère pour préserver la sécurité des joueurs, mais les arbitres ont indiqué que ce n'était pas nécessaire et que le jeu pouvait reprendre. Une fois que les sanctions ont été annoncées, les 2 bancs ont été raccompagnés dans les vestiaires respectivement par la responsable de salle (équipe A) et un dirigeant (équipe B).

Le jeu a repris dans une atmosphère très tendue où j'avais prévenu que la situation pouvait encore dégénérer, ce qui a failli être le cas.

Le joueur A12 Baptiste Tackamoud a admis son erreur et s'est excusé dans les vestiaires de son geste qui a engendré une tension à l'encontre du match et des 2 équipes. Ce n'est pas un accoutumé de ce type de situation. Je tiens à faire remarquer que le joueur adverse (B9) n'a pas arrêté de faire du trash talk mais surtout avec mon joueur A12, et je l'avais déjà signalé en première mi-temps à Mr Stanislas Farineaux. Ce à quoi il m'a répondu qu'il n'avait pas entendu.

Cependant, je voudrais appuyer le rapport sur le fait que 2 de mes joueurs (A7 et A9) ont été disqualifiés injustement, alors que je vous certifie qu'ils ne sont jamais rentrés sur le terrain et qu'ils ont respecté leur zone de banc. Mr Stanislas Farineaux s'est clairement trompé sur ce détail très important qui pouvait être un fait déterminant sur la suite du match et du championnat (nombre de fautes techniques ou disqualifiantes).

A la lecture de la feuille de marque, j'ai constaté aussi des incohérences :

- le joueur Aleksandar RISTIC (A11) a pris une Faute Technique pour « avoir lancé le ballon » alors que c'est pour « contestation » ;
- le joueur Jayem MORAND (A14) a pris une Faute Technique pour intrusion sur le terrain alors que c'est le joueur qui était sur la chaise de remplacement au moment de l'envahissement de terrain ce qui a été confirmé par les OTM. Il a d'ailleurs terminé le match

Rapport du joueur A12

Durant le match, il y avait beaucoup de tensions et de chambrages notamment de la part du n°9 de PARIS contre moi. Mon coach l'a fait remarquer aux arbitres mais il a continué. Lors du troisième quart-temps, j'ai voulu me démarquer pour recevoir le ballon, suite à quoi les arbitres ont sifflé faute offensive sur le n°9 de PARIS.

J'ai alors ressenti un sentiment d'injustice, j'ai alors perdu mon sang-froid, suite à quoi j'ai jeté le ballon dans les jambes de mon adversaire.

S'en est suivi un envahissement de terrain des joueurs de PARIS et seulement 2 joueurs de OVE.

J'ai été disqualifié. Je regrette d'avoir perdu mon sang froid face au chambrage permanent du joueur n°9 de PARIS.

Baptiste

J'écris ce rapport suite à la demande faite par l'arbitre Mazarin Michel lorsqu'il quittait le gymnase à l'issue de la rencontre **PNM n°101073** qui s'est tenue le dimanche 18/12/2022 à 15h30 au gymnase Boulloche, Ozoir la Ferrière, pour laquelle j'étais déléguée de club.

Vers la fin du 3^{ème} quart temps, le joueur A12 prend un contact appuyé sur un joueur de l'équipe adverse qui tombe, une faute offensive est sifflée au joueur A12 qui s'approche du joueur adverse et lance sur lui le ballon.

A ce moment, tout le banc de l'équipe B excepté B14 rentre sur le terrain, le joueur B7 arrive en mimant un geste d'égorgement. Les joueurs A5 et A6 entrent également sur le terrain. A14 était assis sur la chaise pour entrer en jeu, il n'en bouge pas. Les joueurs A7 et A9 sont restés sur le banc. Je suis vigilante sur ce point car je sais qu'entrer sur le terrain entraîne une disqualification.

Je me rapproche de la table de marque, les arbitres demandent aux OTM qui est entré sur le terrain, elles sont unanimes sur le fait que ne restait sur le banc de l'équipe B que le joueur B14 et que le joueur A14 était resté assis sur la chaise d'entrée en jeu. Pour le banc de l'équipe A, elles disent ne pas avoir vu. J'apporte donc ma contribution à savoir que 2 joueurs ne sont pas entrés, je retourne vers le banc vérifier les numéros des joueurs puisque j'avais en tête simplement leur nom.

Je retourne vers les arbitres qui, à ce moment-là, annoncent qu'après leur réunion, ils disqualifient tous les bancs sauf A14 et B14. J'exprime ma surprise puisque 2 minutes auparavant, personne n'avait aucune certitude et n'avait vu. L'arbitre Stanilas Farineaux me dit alors, ils sont tous rentrés, je les ai vu. Je repose la question aux OTM qui réitèrent ne pas pouvoir se prononcer. Je m'étonne une nouvelle fois de cette décision qui n'est pas fondée sur des faits vérifiés, si vraiment tout le banc de l'équipe A avait été vu sur le terrain, pourquoi prendre des avis ?

L'arbitre Mazarin Michel précise que la décision qui est prise est de disqualifier les bancs mais ils proposent aux coachs de se mettre d'accord pour trouver un autre arrangement. Les coachs sont surpris, répondent qu'ils ne seront jamais d'accord à deux et rappellent aux arbitres que c'est à eux de décider pas aux coachs. Les coachs proposent de regarder sur les vidéos prises, les arbitres disent qu'ils n'en ont pas le droit. Il est suggéré d'arrêter le match au vu des tensions existantes afin de préserver l'intégrité des joueurs, par crainte que cela dégénère. Les arbitres ne voient pas la nécessité de ne pas reprendre le jeu.

Ils annoncent les fautes, les disqualifiantes, les réparations.

J'accompagne les joueurs de l'équipe A disqualifiés aux vestiaires pendant qu'un dirigeant de l'équipe B fait de même avec ses joueurs.

Le jeu reprend.

Je me présente à la clôture de la feuille de marque, les arbitres complètent les parties « fautes techniques et disqualifiantes ». Je m'étonne du motif « disqualifiante pour bagarre », puisqu'il n'y a pas eu de bagarres. L'arbitre Stanilas Farineaux me répond

« non, il n'y a pas eu bagarre, mais on a sifflé disqualifiante, alors on doit noter bagarre », je m'en étonne une nouvelle fois, les mots doivent avoir du sens à mon avis. J'insiste donc pour comprendre si c'est une disqualifiante qui entraîne « la bagarre » ou si c'est « une bagarre » qui entraîne une disqualifiante. L'arbitre Stanilas Farineaux me répond qu'il m'a expliqué et que je n'ai rien compris, je demande donc une nouvelle explication, il me répond « c'est trop tard, j'ai plus le temps ».

En complétant, la partie fautes techniques et disqualifiantes, l'arbitre Michel Mazarin propose d'écrire « a pénétré sur le terrain pour calmer les joueurs », l'arbitre Stanilas Farineaux trouve inutile de l'écrire.

Le capitaine de l'équipe B vient signer la feuille, le coach de l'équipe A aussi. L'arbitre Michel Mazarin demande aux OTM de leur envoyer leur rapport, il indique aux coachs de l'équipe A et B qu'ils peuvent produire également un rapport sous 48h et lui envoyer.

L'arbitre Michel Mazarin me demande en partant d'également faire un rapport et de lui envoyer par mail en tant que déléguée de club.

A la lecture de la feuille de marque, il apparaît faute technique au joueur A14 au motif « Le joueur est sorti du banc pour entrer sur le terrain suite à l'altercation ». Le joueur A14 était le seul pour lequel tout le monde était d'accord pour dire qu'il était resté assis sur la chaise d'entrée en jeu.

Stéphanie Desmazières, VT715409

Correspondante OBC77